

PROFESSION DE FOI DE LA LISTE « RESPONSABILITE ET DIVERSITE »
Liste présentée par le SNESUP-FSU



NOS ENGAGEMENTS :

- « *Responsabilité et Diversité* », cela signifie d'abord que les candidats de notre liste souhaitent défendre une conception de la philosophie qui en préserve la rigueur et l'ouverture. Ils représentent, par leurs différentes spécialités, aussi bien l'histoire de la philosophie que la variété des champs philosophiques (métaphysique, épistémologie, morale et politique, esthétique, philosophie du langage, etc.). **Ils souhaitent que les travaux des différents domaines de la philosophie et de son histoire, tout comme les recherches interdisciplinaires ou frontalières, soient examinés avec le même sérieux, sans souci d'école et seulement en fonction de leur intérêt scientifique** (cohérence, impact national et international, transmission du savoir). Par ailleurs, les candidats de notre liste sont autant que possible représentatifs de **l'enseignement supérieur et de la recherche dans la diversité de ses établissements et de ses implantations géographiques**. Enfin, c'est avec le même souci que notre liste est attentive à **la participation des chercheurs CNRS, prenant en compte les collaborations entre chercheurs et enseignants-chercheurs**.

- Les candidats de notre liste, conformément à la motion votée à l'unanimité par la section 17 du CNU en 2017, maintiendront **une ferme opposition à toute mise en œuvre du « suivi de carrière » : l'enjeu est de s'opposer à la mise en place de la modulation des services d'enseignement par les directions d'établissement, et donc de préserver le cadre statutaire des missions des enseignants-chercheurs**.

- Pendant toute la durée de leur mandat, pour des raisons d'impartialité, **les candidats élus renonceront à demander une promotion nationale** (avancement de grade, prime, congé pour recherche, etc.). **Ils s'engagent à siéger pendant la totalité de la session, sauf cas de force majeure**.

- Nos candidats œuvreront pour **la transparence, la démocratisation et la constance des critères de choix pour garantir des conditions d'égalité de traitement** de chaque dossier (de qualification, de promotion, de congé CRCT, de prime RIPEC 3). **Les élus de notre liste tiendront compte des spécificités locales** (taille de la composante, *ratio* nombre d'étudiants/nombre d'enseignants, existence ou non d'un laboratoire de recherche de philosophie, heures effectives de cours, répartition CM-TD, etc.). **Ils veilleront à ce que soit toujours pris en compte l'ensemble des missions d'un enseignant-chercheur** (enseignement, recherche, responsabilités collectives scientifiques, pédagogiques et administratives locales et nationales). **Ils seront attentifs au respect de la parité**. Dans la limite imposée par le secret des délibérations, **ils apporteront à tous les candidats qui en feront la demande des éclaircissements sur le résultat de leur candidature**.

- Pour tous les dossiers n'ayant pas obtenu une promotion nationale, il convient de ne pas se contenter de la formule « candidature non retenue en raison d'un nombre trop limité de promotions accordées par le CNU ». Car cela reviendrait, de fait, à laisser aux CA et aux présidents des établissements l'entière liberté de gérer selon des critères d'une toute autre nature l'avancement des enseignants-chercheurs. Sont particulièrement concernés les petites UFR et les petits Départements de Philosophie, noyés dans de grandes universités dont les instances de décision n'ont qu'une très vague idée de la nature de notre travail, des caractéristiques de nos publications, des spécificités de nos formations. **Nos candidats s'engagent donc à formuler des avis clairs et argumentés, tenant compte des contraintes qui pèsent localement sur les collègues**.

LE CNU QUE NOUS VOULONS :

Les candidats de la liste « **Responsabilité et diversité** » s'engagent pour **un CNU au service de tous leurs collègues chercheurs et enseignants-chercheurs, sans aucune exclusive**, et de leurs intérêts : un CNU réellement fidèle à ses missions nationales et à la vocation émancipatrice de l'Université, lieu de transmission, de recherche, de débat et d'invention. Nos candidats de la Section 17 défendront la cause de la philosophie dans l'Université et dans la Cité.

QUE FAIRE ? LES TEXTES OFFICIELS ET NOS POSITIONS :

° Le CNU a à se prononcer sur « *les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des Professeurs des universités et Maîtres de Conférences* ». « *Il procède au suivi de carrière des enseignants-chercheurs régis par le décret du 6 juin 1984* » (décret n°92-70 du 16 janvier 1992 modifié en 2016, art. 1).

- **Face aux menaces qui continuent de peser sur le CNU, les candidats de la liste « Responsabilité et diversité » affirment leur attachement à la mission nationale de qualification, rempart contre le localisme des recrutements.** Le contexte de la précédente mandature du CNU a été marqué d'une part par le dépôt d'une proposition d'amendement (n°879, 9 mai 2019) qui ouvrait la possibilité d'une dérogation à l'obligation d'une qualification préalable au recrutement à des postes d'enseignants-chercheurs ; et d'autre part par un communiqué publié le 21 mai 2019 par la Conférence des Présidents d'Universités proposant la suppression de la qualification préalable, la gestion des promotions au seul niveau local et la remise en cause du cadre statutaire des services d'enseignement et des missions. Les élus de la liste « Responsabilité et diversité », conformément à la motion votée à l'unanimité de la Section 17 le 22 mai 2019, ont résolument combattu tout projet de nature à mettre en cause la procédure de qualification et l'équité des recrutements. En 2023, le contexte demeure menaçant ; si le gouvernement a reculé sur beaucoup de ses projets en la matière, il est très probable qu'il revienne à la charge. Les candidats de notre liste continuerons donc à s'opposer aux diverses pressions pour transférer les responsabilités du CNU vers les directions d'établissement, c'est-à-dire à s'élever contre les dangers du localisme.

° Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié en 2017 fait par ailleurs obligation à chaque enseignant-chercheur d'établir « *au moins tous les cinq ans, et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport mentionnant l'ensemble de ses activités et leurs évolutions éventuelles. Ce rapport est remis au président ou directeur de l'établissement qui en assure la transmission au Conseil national des universités* » (art. 7-1).

- **Les candidats « Responsabilité et diversité » s'opposeront absolument à la mise en place du « suivi de carrière » et refuseront de procéder à l'examen des dossiers qui lui seraient soumis.** Ils estiment que l'intégralité de la tâche d'évaluation confiée aux sections du CNU est remplie par l'examen des demandes d'avancement de grade, de prime et de congé pour recherches présentées par les collègues. En dehors de ces limites strictement définies, il est hors de question de soumettre à quelque classement que ce soit les enseignants-chercheurs. Nos candidats resteront vigilants pour ne pas transformer le CNU en organe d'évaluation individuelle.

° Le temps de travail des enseignants-chercheurs est constitué « *pour moitié par les services d'enseignements* », soit 128 heures de cours magistral ou 192 heures de travaux dirigés, et « *pour moitié, par une activité de recherche* ». Toutefois, « le service d'un enseignant-chercheur peut être modulé pour comporter un nombre d'heures d'enseignement inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence ». Il est précisé qu'une telle modulation « ne peut se faire sans l'accord écrit de l'intéressé » (décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié en 2017, art. 7).

- **Les candidats « Responsabilité et diversité », fidèles à la mobilisation des universités en 2009, refusent toute modulation des services d'enseignement.** Ils tiennent résolument à préserver le cadre statutaire des services d'enseignement et des missions des enseignants-chercheurs.

Election CNU 2023

Section 17 Collège A

Responsabilité et diversité, liste soutenue par le SNESUP-FSU

n° 1	Mme NATALIE DEPRAZ (DEPRAZ)	UNIVERSITE DE ROUEN
n° 2	Mme CLAIRE CRIGNON (CRIGNON)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 3	Mme SYLVIA GIOCANTI (GIOCANTI)	UNIVERSITE MONTPELLIER 3 (PAUL VALERY)
n° 4	M CHRISTOPHE BOUTON (BOUTON)	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
n° 5	M PHILIPPE SALTEL (SALTEL)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 6	M. PASCAL SEVERAC (SEVERAC)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 7	Mme MARIE ABELES (CUILLERAI)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 8	M. PHILIPPE BUTTGEN (BUTTGEN)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 9	M. EMMANUEL RENAULT (RENAULT)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 10	Mme VANESSA NUROCK (NUROCK)	UNIVERSITE COTE D'AZUR